

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : Formation et Test AIPR - Opérateurs

NIVEAU : Initial ou perfectionnement

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : Une journée de formation, soit 7 heures.

LIEU : Sur site ou Dans nos locaux

PUBLIC : Opérateurs : personnels exécutant les travaux, chargés de conduire des engins.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Immeuble accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap nous consulter.

EFFECTIF : de 2 à 10 personnes.

PRE-REQUIS : Reconnu apte au travail par la médecine du travail.

INTERVENANTS : Formateur spécialisé et validé par le ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer

OBJECTIF DE LA FORMATION :

- ✓ Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT
- ✓ DICT, et le guide technique
- ✓ Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires
- ✓ S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition

CONTENU DE LA FORMATION :

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- ✓ Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire
- ✓ Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs)
- ✓ La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.
- ✓ Les principaux documents
- ✓ Terminologie employée dans la réglementation anti-endommagement

LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- ✓ Les documents nécessaires sur un chantier.
- ✓ Les piquetages et marquages au sol.
- ✓ Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- ✓ Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- ✓ Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- ✓ Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- ✓ Savoir les localiser selon leurs classes
- ✓ Repérer les réseaux sur plan

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- ✓ Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- ✓ Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- ✓ Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux
- ✓ Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire.
- ✓ Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

EN CAS D'ANOMALIES

- ✓ Mesures à respecter en cas d'accident.
- ✓ La règle des 4A. Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

SUIVI ET EVALUATION

- ❖ Passage de l'évaluation par QCM à l'issue de la formation

SUPPORT DE VALIDATION DES ACQUIS

- ❖ Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence (en cas de réussite au QCM).

Ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire du 22 février 2012 établie par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)

LA METHODE PEDAGOGIQUE : Echanges avec les stagiaires, Exposés, Fascicule de formation, entraînement aux QCM tout au long de la formation. Au cours de la formation une documentation est remise à chaque stagiaire.

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation pédagogique : au cours de la formation, des évaluations formatives au travers de questionnaires et de mises en pratique sont réalisées.

Évaluation de satisfaction « à chaud » : elle permet à chaque stagiaire d'exprimer son opinion sur le déroulement du stage au travers de divers indicateurs de qualité.

Évaluation de satisfaction « à froid » : un mois après la formation, le stagiaire a la possibilité de formuler son ressenti sur la formation, son efficacité, son bien-fondé avec un regard plus objectif, riche d'un mois d'expérience nouvelle. L'analyse de ces retours nous permet d'améliorer sans cesse nos formations et de les adapter au plus proche du besoin de nos clients.

Sanction du stage : Délivrance d'un certificat de réalisation, d'une attestation de fin de stage et d'un certificat AIPR